

* Un diplôme, un titre à finalité professionnelle, un certificat de qualification professionnelle (CQP)



Quitter



Précédent



Suivant



Pourquoi obtenir
un diplôme ou un
titre ?

Cela peut vous permettre
de reconnaître vos
compétences et d'évoluer
professionnellement !



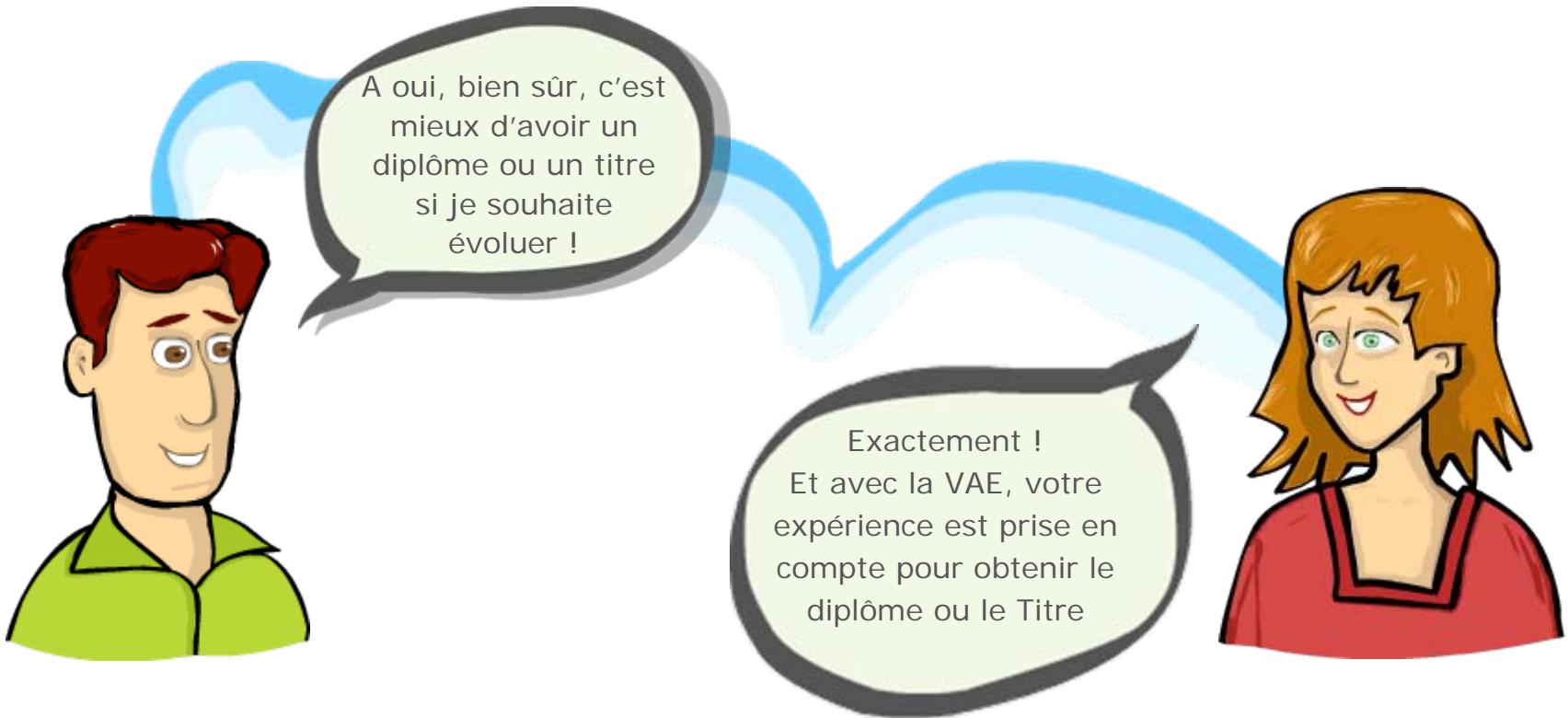
Quitter



Précédent



Suivant



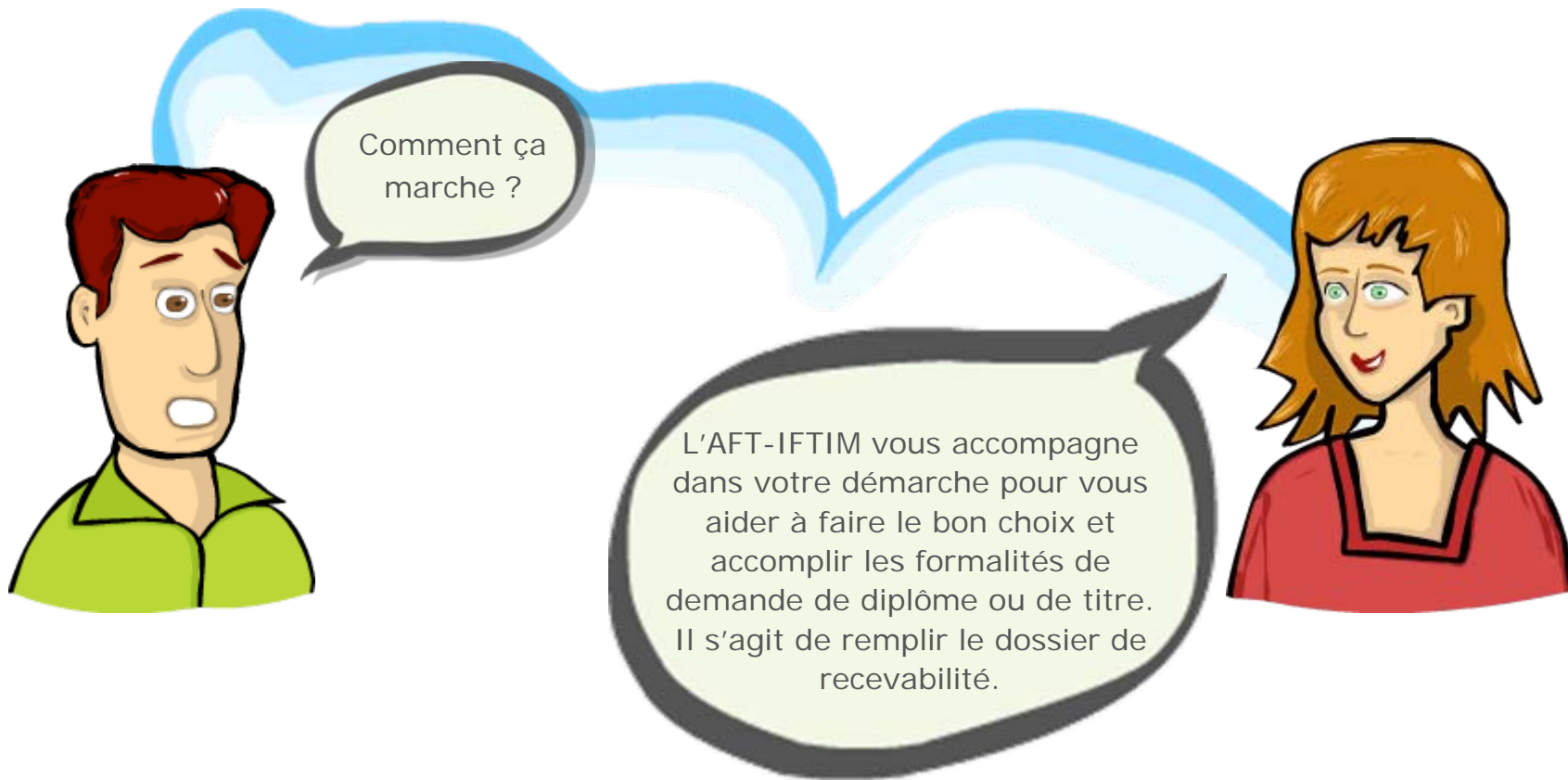
Quitter



Précédent



Suivant



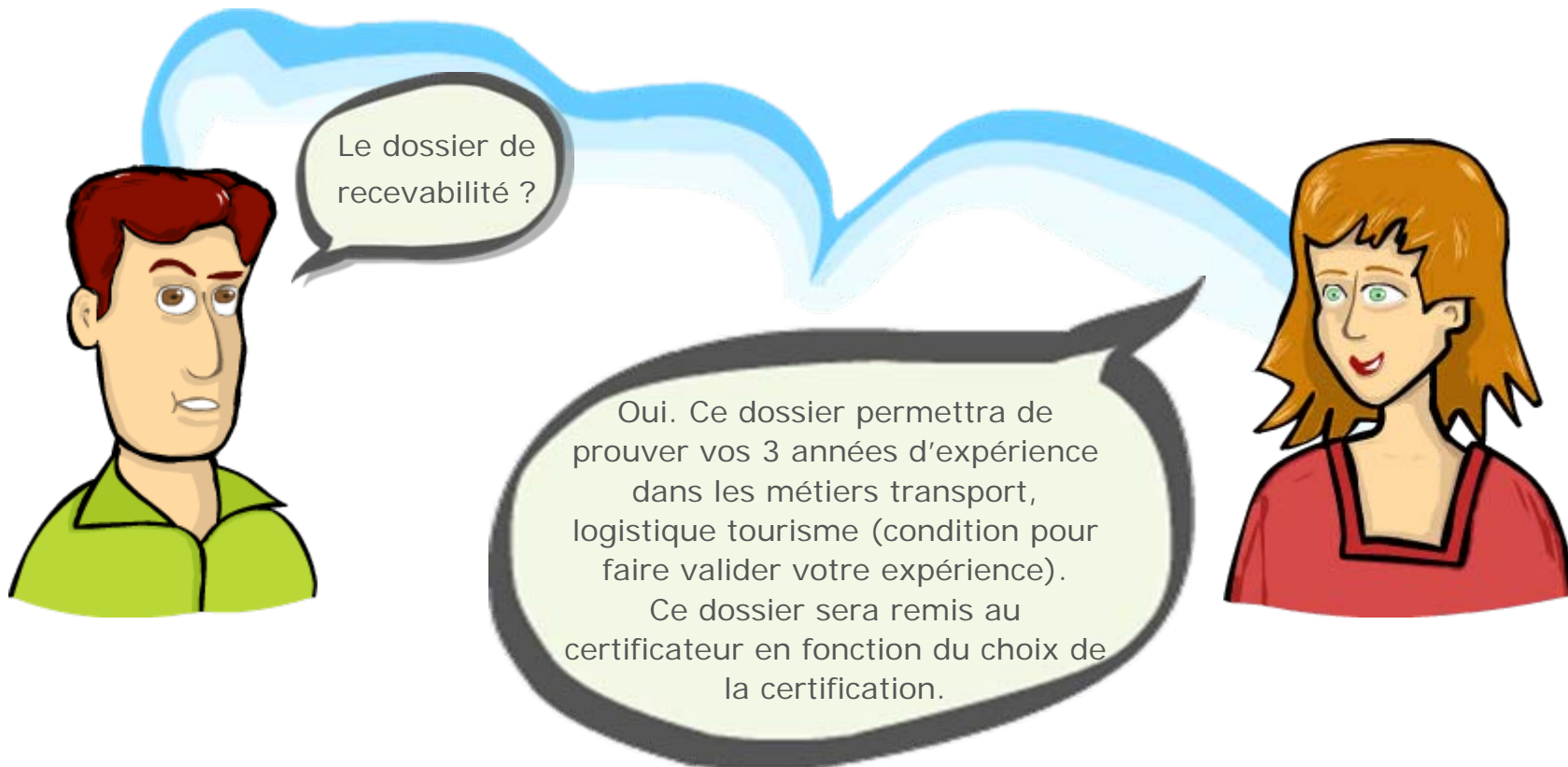
Quitter



Précédent



Suivant



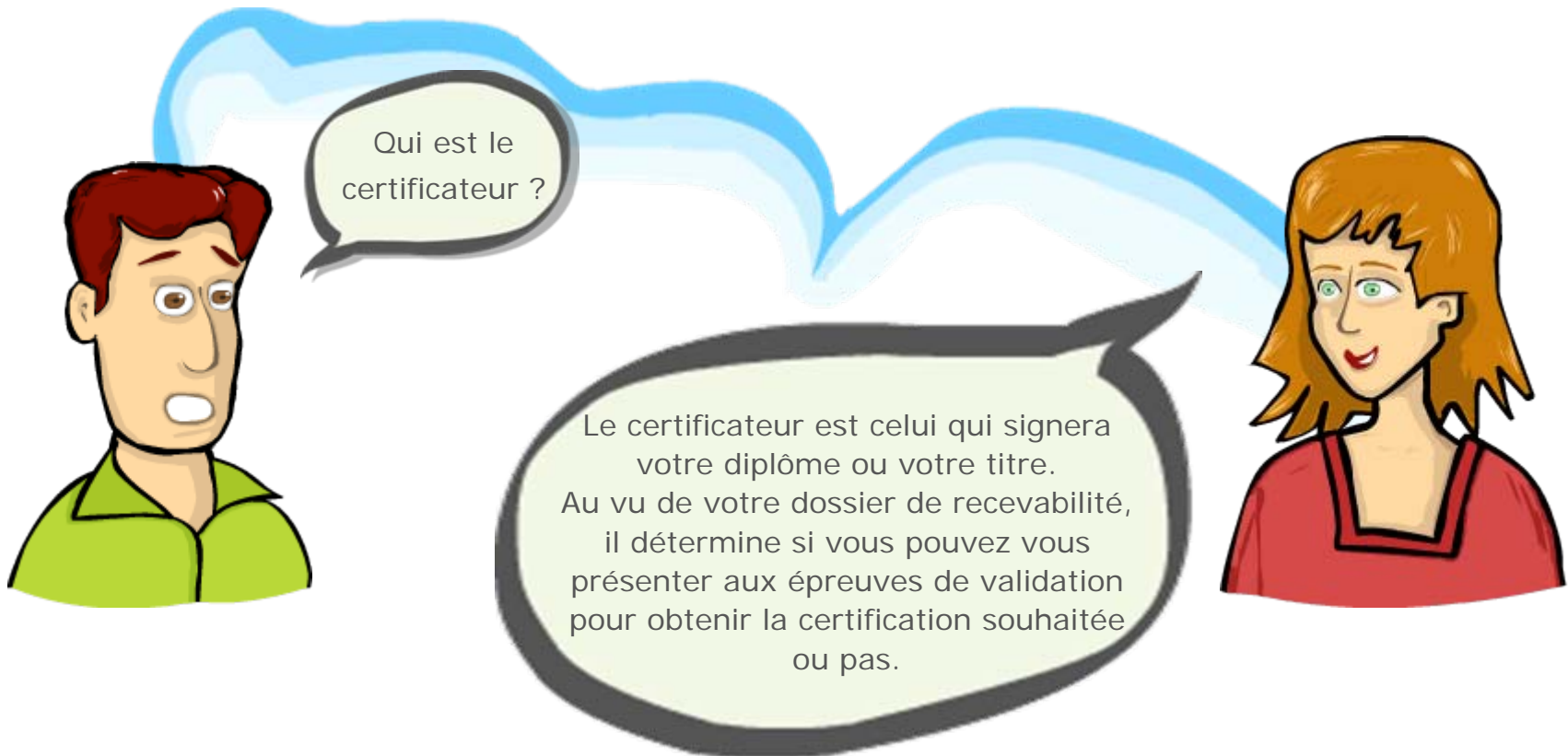
Quitter



Précédent



Suivant



Quitter



Précédent



Suivant



Oh là !
Cela me semble
compliqué !
Mais comment vais-je
prouver mes 3 ans
d'expérience ?



Il vous faut regrouper différents
éléments tels que vos fiches de paie,
vos certificats de travail mais aussi
tous documents attestant que vous
avez fait partie d'associations, ou
participé à des activités caritatives...

Mais ne vous inquiétez pas, nous
sommes là pour vous aider !



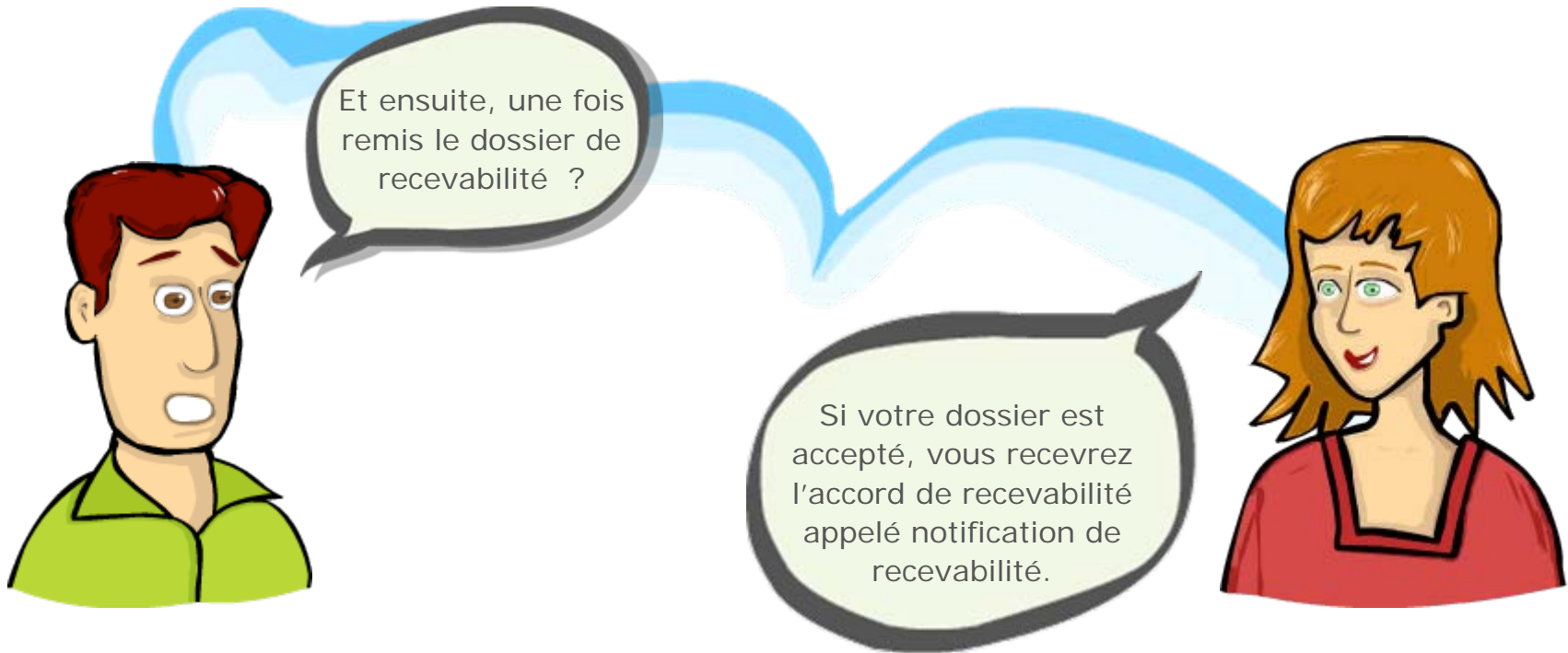
Quitter



Précédent



Suivant



Quitter



Précédent



Suivant



Et que se passe-t-il une fois l'accord obtenu ?



Vous pouvez entrer dans la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et vous inscrire à une session de validation pour valider le titre ou le diplôme.

Pour cela, un accompagnateur (un formateur référent) de l'AFT-IFTIM peut vous aider tout au long de cette démarche jusqu'aux épreuves de validation.



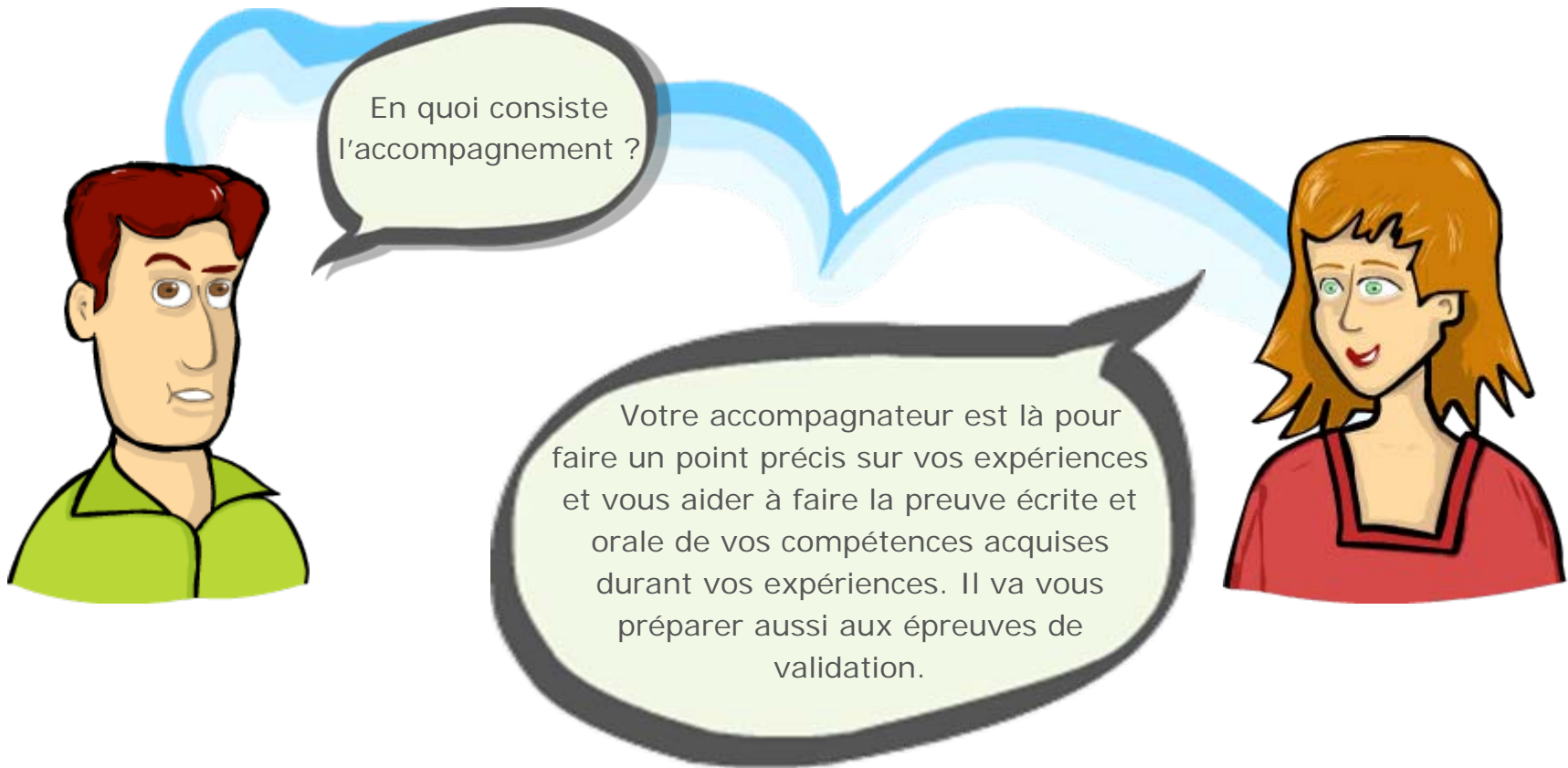
Quitter



Précédent



Suivant



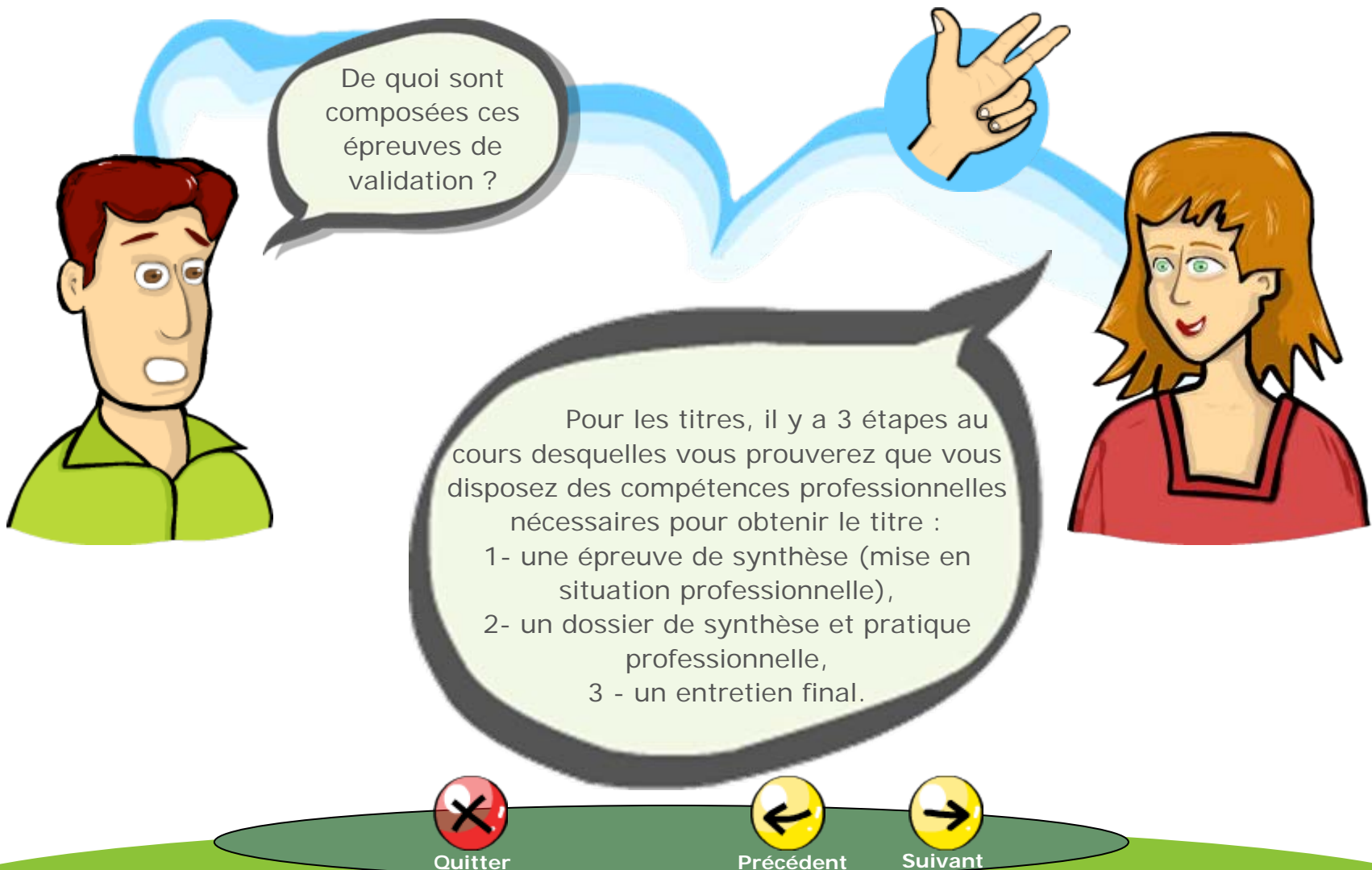
Quitter



Précédent



Suivant

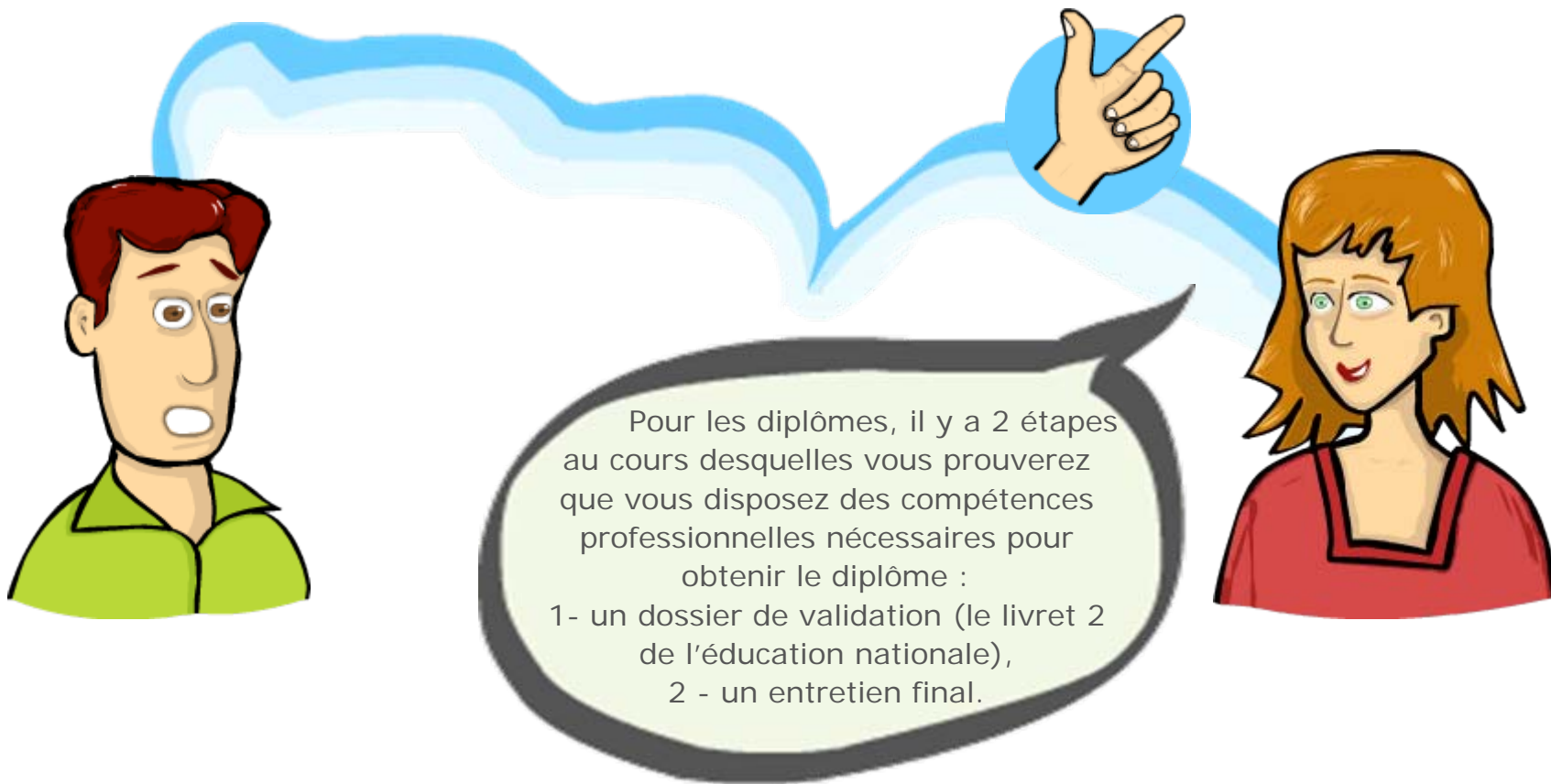


De quoi sont composées ces épreuves de validation ?

Pour les titres, il y a 3 étapes au cours desquelles vous prouverez que vous disposez des compétences professionnelles nécessaires pour obtenir le titre :

- 1- une épreuve de synthèse (mise en situation professionnelle),
- 2- un dossier de synthèse et pratique professionnelle,
- 3 - un entretien final.

Quitter Précédent Suivant



Quitter



Précédent



Suivant



Passer devant un jury...
Cela me fait peur !



Ne vous en faites pas, ce sont des professionnels comme vous qui vous attribueront totalement ou partiellement le titre ou diplôme

Notre travail en tant qu'accompagnateur est de vous aider à rédiger votre dossier et à vous préparer aux épreuves de validation (s'il y en a) et à l'entretien devant le jury.



Quitter



Précédent



Suivant



Et si je n'obtiens pas totalement le titre ou le diplôme, que se passe-t-il ?



Le jury préconisera des compléments d'expériences professionnelles ou de la formation.
Votre accompagnateur sera là pour bâtir avec vous un plan d'action vous permettant de vous représenter devant le jury pour obtenir totalement le titre ou le diplôme en complétant par de nouvelles expériences ou de la formation.



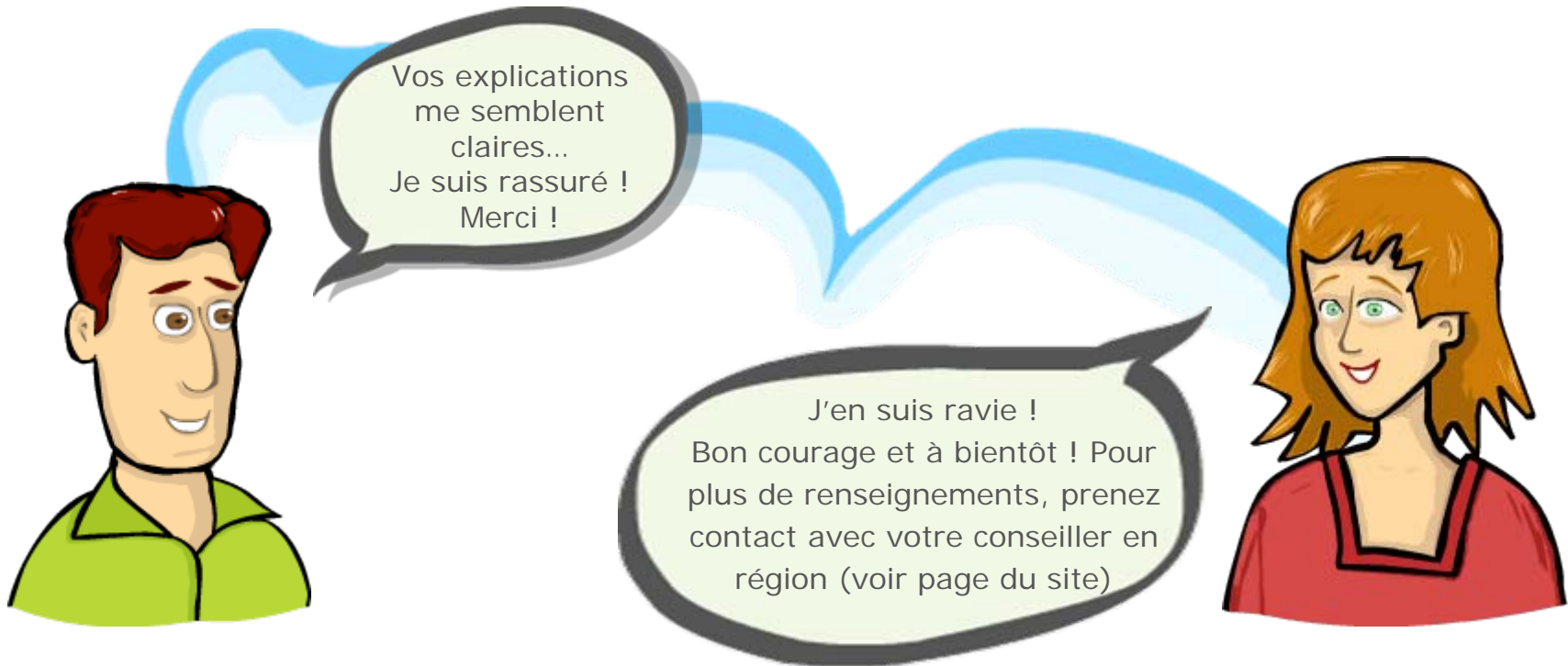
Quitter



Précédent



Suivant



Quitter



Précédent



Suivant